

Comment profiter des règles sur le fractionnement du revenu de pension

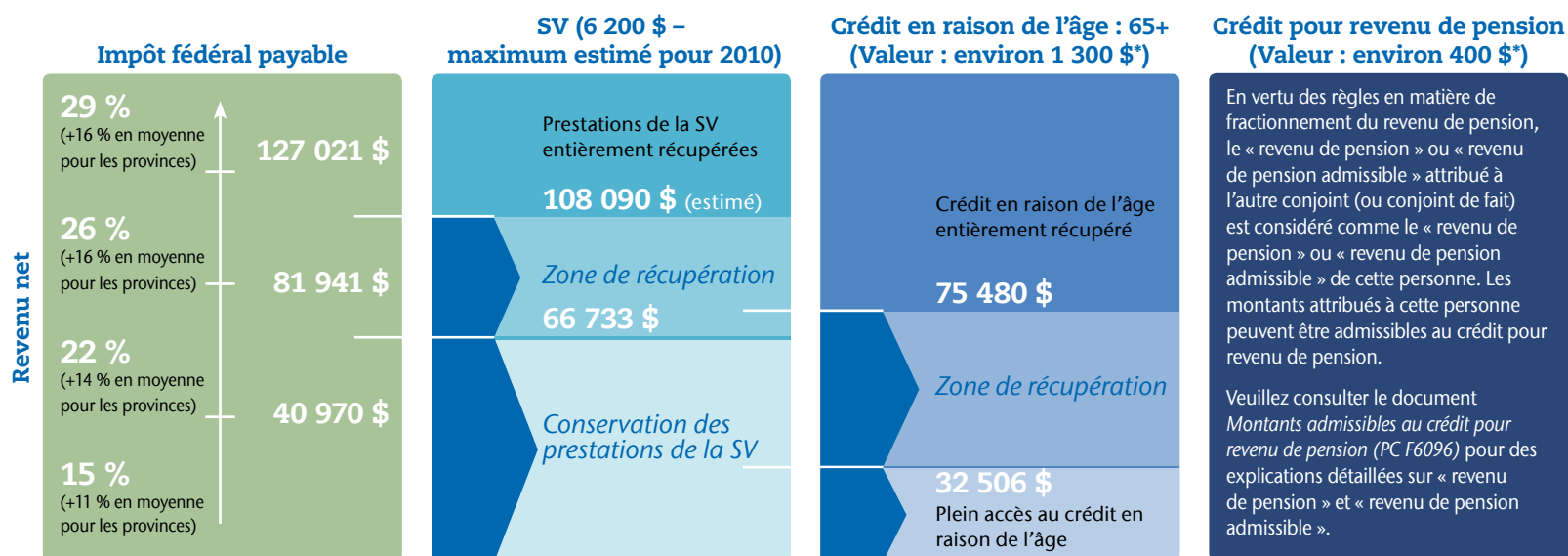
Planifier pour l'année 2010



Planifier pour l'année 2010

Tout d'abord, vous devez vous assurer que votre client dispose d'un « revenu de pension admissible ». (En vertu des nouvelles règles, il s'agit de montants admissibles au crédit pour revenu de pension.) Si votre client n'a pas de « revenu de pension admissible » ou si son revenu n'est pas suffisant pour maximiser les économies potentielles, discutez avec la Standard Life des possibilités de créer un « revenu de pension admissible ». Assurez-vous aussi que votre client puisse en profiter! Le fractionnement du revenu de pension donnera lieu à des économies d'impôt dans les quatre cas suivants :

1. Transfert de revenu au conjoint (ou conjoint de fait) dont la fourchette d'imposition est plus basse;
2. Réduction ou élimination de la récupération des prestations de la Sécurité de la vieillesse;
3. Réduction ou élimination de la récupération du crédit en raison de l'âge;
4. Le conjoint (ou conjoint de fait) à qui le revenu est attribué a maintenant accès au crédit pour revenu de pension, ce qui n'était pas le cas auparavant.



*Valeur estimée tenant compte des impôts fédéral et provincial.

Hypothèses :

1. L'impôt fédéral payable dépend du revenu imposable. Les taux illustrés dans le tableau sont les taux en vigueur pour 2010. Dans ce tableau, on suppose qu'aucune déduction n'est effectuée sur le revenu net pour obtenir le revenu imposable. (Les provinces fixent leurs propres fourchettes et taux d'imposition.)
2. Pour chaque dollar de revenu net en sus de 66 733 \$, une tranche de 0,15 \$ des prestations de la SV est remboursée. Nous avons estimé que le montant intégral sera remboursé lorsque le revenu net atteindra environ 108 090 \$.
3. Le montant utilisé pour le calcul du crédit non remboursable en raison de l'âge est de 6 446 \$ pour 2010. Pour chaque dollar de revenu net en sus de 32 506 \$, le montant est réduit de 0,15 \$. L'accès au crédit en raison de l'âge est supprimé dès que le revenu atteint 75 480 \$. Les provinces fixent leurs propres montants et taux d'imposition pour le calcul de leurs crédits non remboursables.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada
Janvier 2010

PC F6163E-01-2010